Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 39 (1992)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Maîtriser des catastrophes?
Un des grands volets de la réforme proposée par la PCi 95 sera sans doute l'intervention de la protection civile en cas de catastrophes naturelles et technologiques, et ce, parfois, de façon transfrontalière. Cette volonté est souvent considérée comme bienvenue. En effet, de plus en plus de personnes sont convaincues que ce type de menaces nous guette en tout temps. De plus, son caractère est sournois, car l'événement en tant que tel est imprévisible.
La grande question que se posent un certain nombre de responsables PCi communaux est celle de la maîtrise de tels événements, tant ils sont conscients que l'entraînement sur des pistes d'exercice, à l'aide de manuels techniques, fort bien faits puisqu'ils s'inspirent de la réalité, est un peu «court». Il manque la dimension du réel pour résoudre des questions telles que le travail avec des partenaires, avec toute la coordination que cela implique, à quoi l'on peut ajouter le problème de l'intervention dans un environnement bouleversé avec le stress et la pression psychologique du «vécu».

Prévenir vaut mieux que guérir!
Les souhaits, entendus récemment ici ou là, notamment à la suite du tremblement de terre d'Erzican en Turquie, vont dans le sens d'une participation «officielle» de la protection civile à la Chaîne suisse de sauvetage. D'aucuns répondent que bien des spécialistes de la PCi le font déjà, certes sous d'autres étiquettes puisqu'il s'agit de volontaires tels que les conducteurs de chiens et les samaritains.
Mais, dans ce cas-là, ne manque-t-il pas une dimension essentielle: celle qui consiste à agir en tant que membre d'un corps constitué? Le «vécu» évoqué plus haut paraît irremplaçable; la somme d'expériences pratiques pourrait être largement supérieure aux inconvénients éventuels. Il n'est pas non plus inutile de penser que les retombées sur la crédibilité de l'institution seraient très importantes, sinon appréciées, tant par les professionnels et les astreints que par les autorités et le grand public.

René Mathey

Un potentiel de catastrophes en augmentation

Assemblée de l'Association vaudoise pour la protection des civils

L'Association vaudoise pour la protection des civils (AVPC) a tenu son assemblée générale annuelle le 4 avril 1992 dans une salle de l'Université de Lausanne à Dorigny. Plusieurs personnalités étaient présentes: Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat et chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, Michel Buttin, chef cantonal de la Protection civile, Michel Margot, secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises, Philippe Zeller, divisionnaire, ainsi que l'orateur du jour, Nicolas de Diesbach, chef de service à l'Office fédéral de la Protection des Biens Culturels (PBC).

Dans son rapport, Mme Christiane Langenberger-Jaeger, présidente de l'AVPC a notamment évoqué la situation difficile de la protection civile: «Les critiques ont fusé de toutes parts, exprimant un malaise face à une organisation que certains jugent désuète et surtout trop friande de moyens financiers ... que l'on aimerait pouvoir attribuer à d'autres services de l'Etat. Il est tout de même frappant d'entendre ce type de remise en question alors que pas un jour ne s'écoule sans que l'annonce de nouveaux conflits, religieux, sociaux, raciaux ne nous parvienne.»

René Mathey

Et de poursuivre sur le fait que beaucoup d'experts tirent la sonnette d'alarme quant aux risques inhérents à la poussée démographique du tiers-monde, au chômage dans les pays de l'Est, donc sur un réel danger de migration en direction de nos régions.
«Ces événements, dit encore Christiane Langenberger-Jaeger, ne semblent guère inquiéter nos concitoyens, mais de plus une partie non négligeable parmi eux désirent limiter drastiquement le potentiel en armement et en personnel de notre armée, jugent nos abris inutiles et se moquent de l'engagement de la PCi.»
Selon Christiane Langenberger-Jaeger, le potentiel de catastrophes naturelles et technologiques en constante augmentation doit nous inciter à mener une politique de prévoyance.

Nouveau look pour le journal de l'AVPC
Dans le but de renforcer sa pénétration auprès de ses différents publics et de ses annonceurs, comme de favoriser la communication entre les communes et la PCi, le Comité de l'AVPC a décidé de revoir la présentation de son journal.
C'est l'Assemblée générale qui a servi de cadre à sa présentation; imprimé maintenant en quadrichromie (sur la moitié de son contenu), il se veut plus attrayant.

Christiane Langenberger-Jaeger, présidente de l'AVPC: «... Il est inutile de se lamenter; il faut changer de mentalité afin de ne pas vieillir.»

Le message de Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat
Dans son intervention, Pierre Duvoisin indique que le Conseil d'Etat vient d'adopter le rapport de la Commission extra-parlementaire. Celui-ci tient évidemment compte des objectifs généraux et des modifications envisagées par la réforme de la PCi 95, et propose au Conseil d'Etat un certain nombre de mesures tendant à rationaliser, voire à adopter une approche plus professionnelle de la PCi notamment dans le domaine de la formation.
Selon Pierre Duvoisin, les recommandations de la Commission vont aussi dans le sens d'une meilleure utilisation des ressources à disposition, dans la mesure où le contexte politique n'établit pas forcément une priorité pour la PCi.

La régionalisation est un cheval de bataille de la PCi vaudoise, et Pierre Duvoisin a évoqué que la Commission recommande un certain nombre de regroupements de communes. Ce qui, pour un canton qui en compte 385, pourrait ramener le nombre «d'interlocuteurs» à vingt-trois; on parlerait à ce moment de régions qui devraient être pourvues d'un chef local professionnel.
Pour les instructeurs, la Commission envisage une revalorisation de la fonction, ce qui permettra vraisemblablement d'améliorer la qualité de la formation.

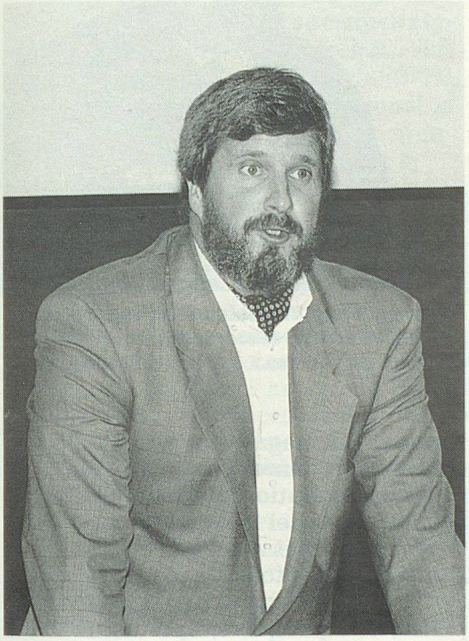

Nicolas de Diesbach, chef de service PBC: «...Pour faire un inventaire ou pour mettre des biens à l'abri, il faut des bras!»

Et Pierre Duvoisin d'ajouter: «La communication d'aujourd'hui doit séduire, en donnant envie au lecteur potentiel d'ouvrir le journal. L'exemple du nouveau support de l'AVPC semble bien aller dans ce sens. D'ailleurs le Conseil d'Etat a bien l'intention de se doter de quelques moyens pour améliorer l'information.»

Le point sur la PBC dans le canton

Nicolas de Diesbach, chef de service de l'Office fédéral de la Protection des Biens Culturels (PBC) a fait le point de la situation, notamment en ce qui concerne la situation du canton de Vaud.
La mission de cet Office, qui ressemblait fort à un sacerdoce, a atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière.
En effet, la PBC est devenue à la mode. Le public se sent de plus en plus concerné par la protection de son patrimoine.
Selon M. de Diesbach, la PBC sera intégrée au concept 95 de la protection civile et sa gestion sera ainsi facilitée par le simple fait que pour mettre à l'abri des catastrophes les biens mobiliers, comme pour en faire un inventaire, il faut des bras.
Des cours de formation pour les chefs de service, dont le recrutement tient compte de la formation puisque ceux-ci sont toujours issus des milieux de «l'art», sont mis sur pied régulièrement.
Dans le canton de Vaud il y a maintenant vingt-cinq personnes et l'inventaire des biens est très avancé.
Le plus difficile dans l'exécution de la mission est la création de l'inventaire. En effet, il est parfois difficile, pour les biens mobiliers, de déterminer ce qui entre dans la catégorie des biens culturels. Pour les biens appartenant à des privés, on se heurte parfois à quelques réticences liées, peut-être, au fisc...
Dans le domaine des abris, Vaud en possède vingt-deux représentant une surface de 3537 m², dont la création récente de celui de Penthaz, destiné à abriter la cinémathèque, est le fleuron.

Les Archives cantonales

La deuxième partie de l'Assemblée, et non la moins intéressante, a été consacrée à une visite des Archives cantonales vaudoises.
C'est sous la conduite de Jean-Pierre Chapuisat, conservateur en chef, que les membres de l'AVPC ont visité le bâtiment des Archives cantonales, par trop méconnu du grand public.
Les documents les plus anciens, datant du Xe siècle, sont tous d'origines ecclésiastiques, puisqu'au Moyen Age seuls les hommes d'Eglise savaient écrire. Les Archives renferment donc des biens précieux en provenance de Romainmôtier, de Payerne, etc. Les seigneureries du pays ont également laissé leurs traces, à l'instar d'ailleurs de Leurs Excellences de Berne qui possédaient au plus haut point le sens de la conservation.
On peut dire que c'est dès 1798, c'est-à-dire depuis la création du canton du Léman, que les Archives ont pris leur sens «cantonal».
En 1799, les archives étaient conservées dans le beffroi de la cathédrale de Lausanne. Après un détour dans les sous-sols du Collège scientifique en 1929, et les combles de la maison Levade en 1941, les archives se sont retrouvées dans un bâtiment situé au Maupas dans un ancien garde-meuble.
C'est finalement en 1985 que fut inauguré un bâtiment digne des archives cantonales, situé à la Mouline sur le territoire de la commune de Chavannes.
Enfin, il faut savoir que les Archives engrangent, bon an mal an, environ un kilomètre linéaire de documents par année.

Les Archives cantonales: «Des «kilomètres» de documents à disposition de tout un chacun, ou presque.» (Photos: RM-Info, Pully)

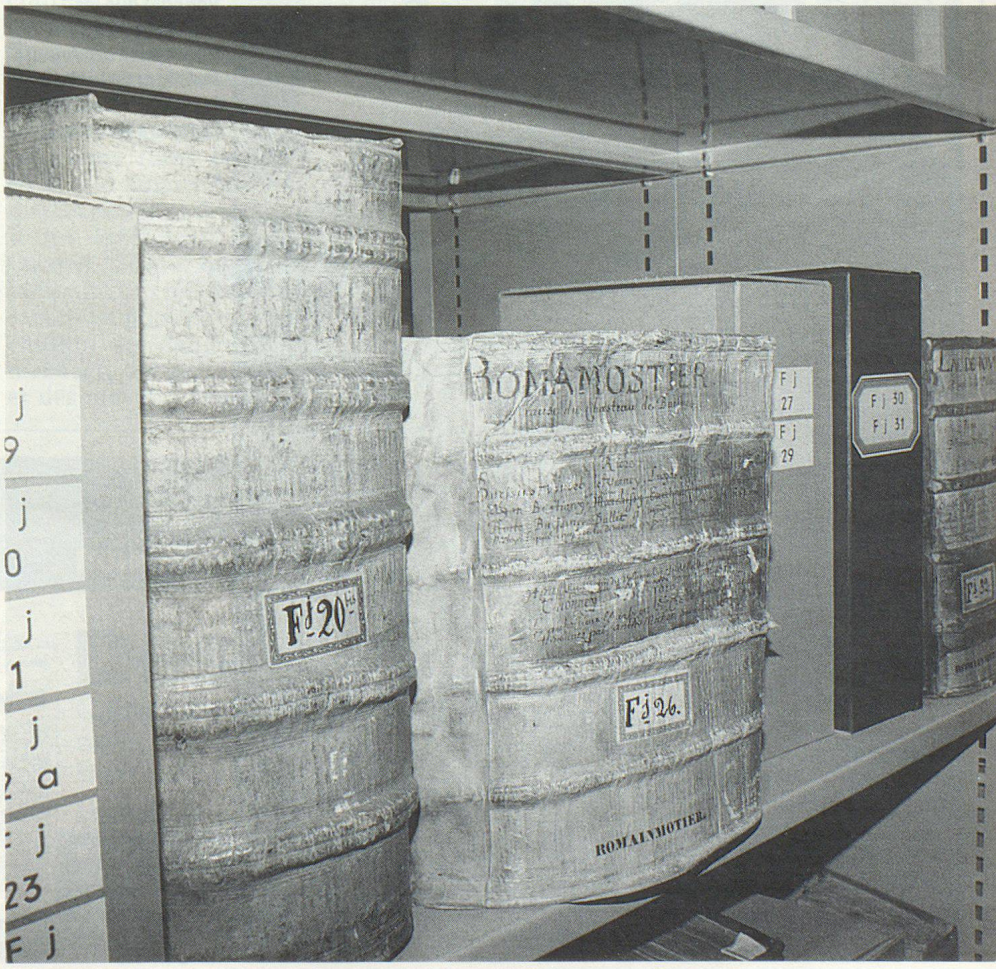

Qu'est-ce que l'ARASP?

ERMES 92: l'ARASP en démonstration

rm. L'Association romande des ambulanciers et des sauveteurs professionnels (ARASP) organisait le 27 mars 1992 à Collex/Genève, en collaboration avec l'entreprise UMM (Unités médicales mobiles SA), la première Exposition romande de matériel et d'équipement de secours (ERMES), doublée d'une série de démonstrations. Animée par Roland Fornerod, membre de l'ARASP, instructeur REGA et chargé de cours pour la Croix-Rouge suisse romande et par ailleurs chef local d'Avenches, cette journée se voulait placée sous le signe du partenariat que doivent jouer tous les acteurs dans l'organisation des secours.

L'ARASP a pour but de rechercher toutes solutions à des problèmes touchant au transport du patient et au secours sanitaire d'urgence. Très active dans la formation professionnelle, elle collabore avec les institutions suisses chargées de promouvoir la formation en matière de secours d'urgence. Ses statuts datent de 1986.
Son code d'honneur: «L'ambulancier ou le sauveteur professionnel a pour seul objectif l'assistance et le maintien en vie de tous les patients qu'il prend en charge. Sa responsabilité est engagée dès l'arrivée sur le lieu du sinistre et jusqu'à l'hospitalisation, pour autant qu'il soit responsable du transport. Il fera appel, dans l'intérêt du patient, à tous les moyens complémentaires pour atteindre son objectif.»

Coup d'œil sur la manifestation

Inédite en Suisse romande, cette manifestation réunissait une exposition de matériels en provenance de Suisse, France, Allemagne et Pays-Bas. On y trouvait: des tentes gonflables, des barrages antipollution, du matériel médical, du matériel de transport de patients, des unités mobiles.
Etaient invités tous les sauveteurs ressortissant de la protection civile, de la police, des pompiers, ambulanciers et médecins d'urgence.
Se déroulant sur toute la journée, un public que l'on peut estimer à un bon millier de personnes a pu suivre de multiples démonstrations de la «chaîne de secours» qui met en œuvre aussi bien la police, les ambulanciers, le service d'incendie et de secours que la Rega.
Un banal accident de la circulation, reconstitué pour la circonstance, a montré de façon spectaculaire l'importance de la coordination des secours.
Pas moins de quinze personnes (pompiers, police, médecins, sanitaires/ambulanciers) se sont affairées pendant près d'une heure pour arriver à désincarcérer de manière adéquate le blessé d'un des deux véhicules impliqués. Impressionnant et surtout efficace. Les gestes sont précis, exécutés sans affolement et sans jamais perdre de vue aussi bien l'intégrité du patient que la sécurité des sauveteurs.
Selon les organisateurs, ce genre de manifestation sera reconduit l'année prochaine, vraisemblablement dans un autre canton.
On ne peut que souhaiter que l'ARASP élargisse son audience auprès du grand public. Celui-ci doit pouvoir se rendre compte que des secours en cas d'accidents et de catastrophes ne s'improvisent pas. C'est le fruit d'une coordination à tous les échelons et d'un entraînement intensif.

Roland Fornerod: «Les secours ne s'improvisent pas, ils s'exercent et se coordonnent entre les différents partenaires.» (Photos: RM-Info, Pully)

Pendant que les sapeurs procèdent au premier découpage (montant de la porte), le médecin donne les premiers secours...

Réflexions et incertitudes

L'ACNPC en assemblée

rm. C'est le Cercle national à Neuchâtel qui accueillait cette année l'Assemblée générale de l'Association cantonale neuchâteloise de protection civile, forte d'une trentaine de membres. Parmi les nombreux invités, on relevait la présence de: MM. Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC, Jean Maegerli, adjoint du chef cantonal de la PCi, Jacques Vuilliomenet, chef local de Neuchâtel, Fred Besson, directeur de la Chambre cantonale d'assurances contre l'incendie.

Le président Jacques Romanens: «... Les responsables et les cadres de la PCi n'ont pas la tâche facile; si modestes que soient nos moyens, nous leur apportons notre total soutien.»

Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC: «Les dépenses en matière de PCi sont faibles puisqu'elles ne représentent même pas le 1 % du total du ménage public.» (Photos: RM-Info, Pully)

Comme l'a mentionné le président Jacques Romanens: «L'année 1991 s'inscrit sous le signe d'une vaste réflexion autour du plan directeur de la protection civile 1995, ceci avec tous les espoirs et aussi les incertitudes que ce projet de réforme suscite: espoir de voir la PCi gagner en crédibilité auprès de la population en raison de tâches plus précises qui lui seraient dévolues dans la lutte contre les catastrophes; incertitude quant à la portée de ces réformes sur les objectifs généraux.»
Source de déception, le concours d'affichettes, prévu au programme d'activité 1991, a dû être abandonné, faute de moyens financiers.

Renouvellement des organes

Arrivé au terme de son mandat, le président Romanens sollicitait un renouvellement. C'est au président d'honneur, F. Martin, qu'appartint le rôle de proposer une réélection. C'est par acclamation que J. Romanens a été réélu à la tête de l'AVPC.
Comme nouveaux membres du Comité, ont été élus Mme Jacqueline Adam de Corcelles, Pierre-A. Ducommun, Le Locle, et Eugène Herrmann de St-Sulpice.
Pour le reste, la partie administrative a montré que, malgré les démissions, l'effectif des membres de l'Association demeure important, soit 515 membres.

Information et réforme 95 – situation à fin mars

C'est le thème qu'a développé Hildebert Heinzmann lors de son allocution. Pour débuter son intervention, les membres de l'ACNPC ont eu droit à une grande première, soit la présentation d'un film vidéo de quinze minutes qui donne le cadre général de la réforme 95.
Au demeurant, et selon les participants, c'est un des premiers films que tourne l'OFPC qui soit véritablement plaisant. Il donne une information claire et précise, en évitant d'agiter de grandes menaces.
Tout au plus pourrait-on regretter, à un certain moment, le bruit assourdissant d'une sirène qui se manifeste avec un peu trop d'insistance. En tout cas, si les prochains films devaient suivre cette voie, cela augure fort bien d'une politique un peu plus dynamique de l'OFPC.
Il est intéressant de relever que le Conseil fédéral met aussi l'accent sur l'importance de l'information en déclarant: «La population doit être tenue au courant des dangers qui pourraient la menacer, des possibilités de protection et des moyens de secours qui sont à sa disposition. Elle doit, en particulier, savoir quel comportement il convient d'adopter lorsque les sirènes retentissent. L'information doit être claire, honnête et diffusée de façon coordonnée. Elle mettra en évidence les possibilités et les limites des mesures prises. Seule une telle information inspire confiance dans les dispositions adoptées par les autorités et la protection civile.»

Hildebert Heinzmann a encore mis l'accent sur les «thèses à l'appui du nouveau système de PCi», qui constituent, en quelque sorte, autant d'objectifs à atteindre:

1. Nous serons plus performants!
2. Nous serons moins compliqués!
3. Nous serons plus souples!
4. Nous serons plus prompts à réagir!
5. Nous serons moins nombreux!
6. Nous serons plus jeunes!
7. Nous serons mieux qualifiés!
8. Nous serons plus efficaces!

«La réforme n'est donc pas de la cosmétique», poursuit H. Heinzmann, «mais il s'agit bel et bien d'un changement en profondeur qui aura des conséquences très importantes, tant en ce qui concerne l'organisation que l'instruction ou l'équipement et aussi dans le domaine des constructions de protection.»

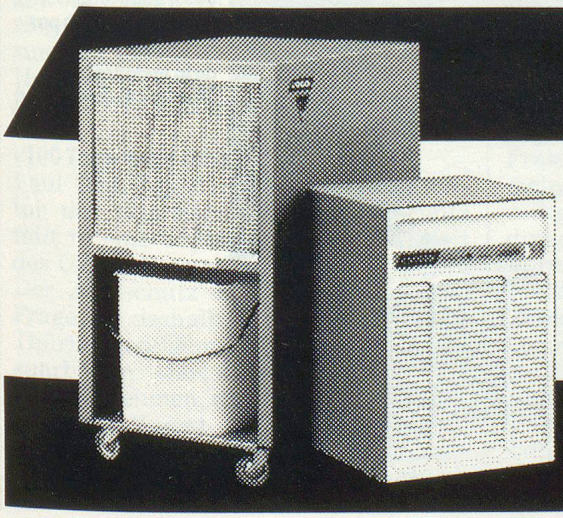

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, etc.
Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Location et vente Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1606 Forel VD, 021/781 27 91
Succursales: Münsingen BE, Grellingen SO, Degersheim SG, Zizers GR, Samedan GR, Dielsdorf ZH, Küssnacht SZ, Gordola TI

KRÜGER

Une vocation par... hasard

Neuchâtel: un «nouveau» chef local

rm. Pas tant nouveau que cela Jacques Vuilliomenet puisqu'il est entré au service de la PCi de la ville de Neuchâtel en 1964. Mais c'est le portrait du chef local que nous brossons puisqu'il a pris ses fonctions depuis octobre 1991.

En 1964 une interruption d'école de recrue a contraint le jeune Vuilliomenet à chercher du travail plus tôt que prévu. «Ne sachant pas très bien ce qu'il fallait faire», raconte Jacques Vuilliomenet, «j'ai mis une annonce dans le journal. Parmi les réponses il y avait une lettre de la ville de Neuchâtel qui annonçait la création d'un office de protection civile, qu'un chef local était en place et qu'il fallait un secrétaire; voilà l'origine de ma vocation. Mais sans la démarche de la Ville il est fort probable que je n'aurais jamais osé postuler.»

Peu de changement

En fait, comme J. Vuilliomenet est en place depuis 28 ans, le changement n'est pas si grand. Est venue s'ajouter à ses fonctions de chef d'office celle de chef local. En clair, cela signifie un peu plus de rapports «à pondre».
Les conditions dans lesquelles s'exerce le mandat ont par contre évolué. Selon J. Vuilliomenet, «il faut souvent passer beaucoup de temps à convaincre les gens que la protection civile existe toujours. Certains font la confusion (voulue ou non?) entre restructuration et disparition».

Un autre changement, depuis sa nomination, a été l'arrivée de Didier Burkhalter comme conseiller municipal, en charge notamment de la protection civile.

Du retard dans les constructions

«Pour différentes raisons, la ville a accumulé un peu de retard dans ses constructions, poursuit J. Vuilliomenet, et le plus difficile dans ce contexte troublé est de convaincre les autorités de la nécessité de terminer le programme de façon à offrir à la population la protection auquelle elle a légitimement droit. Quant aux ouvrages destinés à abriter la PCi, là aussi existe un certain retard.»
Le taux de couverture de la ville est actuellement légèrement supérieur à 70 %, c'est-à-dire un peu plus de 23 000 places protégées pour 32 000 habitants.
Pour le reste, et notamment l'organisation locale, la PCi 95 amènera sans doute une révision très partielle du découpage de la ville. Il est vraisemblable que de huit quartiers, Neuchâtel passera à sept, avec bien entendu la disparition des dix îlots. Les deux secteurs resteront sans doute ce qu'ils sont à cause des limites naturelles dues à la configuration de l'agglomération.
Quant aux effectifs des membres de la PCi, ils sont de 2400 personnes, dont actuellement 1400 sont formées.

Des finances en baisse

Comme partout ailleurs, les finances ne sont plus équilibrées. Pour l'ensemble de ses services, la ville de Neuchâtel s'est livrée à un exercice relativement difficile qui est celui du budget «zéro» par rapport à celui de l'année précédente. C'est sur cette base que les Finances ont encore pris des mesures d'économies.
Bien entendu, la PCi n'a pas échappé à la règle, ce qui pose tout naturellement le problème des priorités à accorder à certains secteurs plutôt qu'à d'autres.
«Malgré la diminution du budget, la PCi peut assumer le minimum en ce qui concerne le service d'instruction, comme celui de l'entretien des constructions, confirme J. Vuilliomenet; mais on ne peut procéder à aucun achat.»

L'avenir?

«Malgré les grands bouleversements en cours, il est bon parfois de se retourner pour mesurer le chemin parcouru», dit encore J. Vuilliomenet. «En effet, il faut reconnaître qu'un travail considérable a été accompli. Maintenant nous vivons une sorte de «pause»; finalement il faut la gérer, sans renier le passé.
Quant à l'avenir, je veux volontiers croire que les institutions demeureront, même si elles subissent quelque évolution. Pour ma part, je partage l'opinion de quelques-uns qui pensent qu'à échéance de 20 ou 25 ans, la Suisse verra s'instaurer une sorte de service national. Certains se retrouveront, qui à la police, qui chez les pompiers, d'autres peut-être même dans l'agriculture de montagne...»

Jacques Vuilliomenet: «La fonction de chef local engendre aussi beaucoup de papier ... mais pas forcément de la mélancolie!» (Photo: RM-Info, Pully)